



Chalonnnes, le 28 septembre 2020

**RECRUTEMENT VILLE DE CHALONNES-SUR-LOIRE  
« AGENT DE MEDIATHEQUE - BIBLIOTHECAIRE JEUNESSE, (H/F) »**

**La Ville de Chalonnnes-sur-Loire, membre de la Communauté de Communes Loire-Layon-Aubance, recrute un agent de médiathèque (H/F), titulaire, à temps non complet (28/35<sup>ème</sup>), à compter du 01.02.2021.**

- **Type de recrutement** : agent titulaire, par voie de mutation.
- **Grade(s) ou cadre(s) d'emplois** : adjoint territorial du patrimoine (C1 à C3) ou assistant de conservation du patrimoine (B).
- **Date limite de candidature** : 23/10/2020
- **Période souhaitée de recrutement** : 01/02/2021.

**MISSIONS**

Au sein d'une équipe de 4 agents, sous l'autorité du responsable de service Médiathèque, vous êtes en charge du secteur Jeunesse et participez à :

- L'accueil de tous les publics,
- L'actualisation des collections Jeunesse ainsi que leur gestion,
- L'organisation et l'animation des accueils de groupes, Petite Enfance et Enfance/Jeunesse,
- L'élaboration d'une programmation jeune public,
- L'accompagnement des bénévoles.

**COMPETENCES ET SAVOIR-ETRE REQUIS**

- Sens du service public,
- Goût pour la médiation, l'animation, la communication,
- Expérience en bibliothèque confirmée,
- Aptitude au travail en équipe,
- Autonomie, polyvalence,
- Utilisation de logiciels de gestion de bibliothèque,
- Intérêt pour le numérique, les nouvelles technologies réseaux sociaux.

**CONDITIONS D'EXERCICE**

- Lieu : Médiathèque/Ludothèque - 5 avenue Gayot 49290 - Chalonnnes-sur-Loire,
- Temps de travail hebdomadaire : 28h, du mardi au samedi (à l'exception du jeudi).

**REMUNERATION :**

- Rémunération indiciaire et régime indemnitaire

\*\*\*\*\*

**Candidatures (lettre de motivation, un C.V.) à adresser au plus tard le 23.10.2020 :**

Par courrier : Mairie de Chalonnnes - Service des Ressources Humaines - Hôtel de Ville - BP 40 088 - 49290 Chalonnnes-sur-Loire ou par mail : rh@chalonnnes-sur-loire.fr

*Informations complémentaires : Travailleurs handicapés : nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant.*